

RAPPORT SUR LE NEUVIEME CYCLE DE NEGOCIATIONS POUR LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

(New York, 20-24 avril 2015)

Résumé

Le neuvième cycle de négociation s'est tenu à New York (20-24 avril). Les sessions de négociations ont embrassé une vaste gamme de sujets dans l'objectif de consolider les travaux sur l'ensemble des trois piliers de la négociation. Le cycle s'est concentré particulièrement sur la composante réglementaire et sur le volet relatif aux règles.

En ce qui concerne l'accès aux marchés, les discussions techniques se sont poursuivies sur les tarifs douaniers et les marchés publics. Le cycle n'a pas couvert le domaine des services pour lequel les négociateurs préparent un échange d'offres révisées en amont du prochain cycle de négociations.

Dans le pôle réglementaire, les discussions ont continué sur tous les aspects horizontaux (mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), obstacles techniques au commerce (OTC) et cohérence réglementaire). La partie UE a présenté son projet révisé de coopération réglementaire, notamment au niveau infracentral. Dans le domaine des OTC, les deux parties ont insisté sur le fait que des mesures pourraient être prises en matière d'évaluation de la conformité.

Des discussions techniques approfondies se sont poursuivies sur l'ensemble des neuf secteurs couverts par le pilier réglementaire.

Dans le volet relatif aux règles, toutes les questions ont été traitées à l'exception de celles concernant Commerce et Développement durable/ Travail/Environnement, pour lesquelles l'UE entend présenter un texte d'ici le cycle de juillet. Des progrès graduels ont été enregistrés dans certains domaines, notamment en ce qui concerne les questions douanières et la facilitation des échanges, l'énergie et les matières premières et le règlement des différends entre États. Les deux parties ont également examiné les deux documents présentés par l'UE dans le domaine des DPI.

Comme lors des cycles précédents, les deux équipes de négociation ont organisé une session des parties prenantes à laquelle participaient, outre elles-mêmes, quelque 160 représentants de la société civile.

Le dixième cycle de négociations devrait se tenir à Bruxelles en juillet.

Détails par domaine de négociations

1. Accès aux marchés

Tarifs

Une session commune sur les tarifs agricoles et industriels a été organisée. Un examen approfondi produit par produit des premières offres tarifaires a été effectué, permettant aux deux parties de fournir de plus amples explications sur le raisonnement sous-tendant le traitement de catégories particulières dans leurs offres respectives.

Agriculture

Les parties ont poursuivi les discussions sur les questions agricoles, en particulier sur le vin, les spiritueux et les questions non tarifaires.

Échange de biens

Les deux parties se sont attachées de manière constructive à réduire les différences dans leurs propositions de textes respectives. Les discussions ont essentiellement porté sur les articles relatifs à l'exemption de droits de douane, aux produits remanufacturés, aux restrictions/autorisations d'importation et d'exportation et à certaines définitions concernant les droits de douane.

Marchés publics

Les deux journées de discussions techniques ont été consacrées au texte du chapitre (disciplines applicables aux marchés publics visés) et aux clarifications des engagements existants en matière d'accès aux marchés.

2. Composante réglementaire

Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

Après une discussion approfondie qui a permis de mieux comprendre les propositions de textes respectives, il a été convenu de discuter de la manière d'organiser les prochains travaux sur le texte. Les parties ont par ailleurs examiné l'état des demandes en instance d'accès aux marchés.

Cohérence réglementaire

L'UE a présenté son texte révisé sur la coopération réglementaire contenant un certain nombre de clarifications concernant la portée et les dispositions spécifiques des actes réglementaires non-centraux. Les deux parties sont convenues de continuer à réfléchir sur les dispositions institutionnelles les plus appropriées en matière de coopération réglementaire et d'identifier les priorités de la coopération future, tout en cherchant un juste équilibre entre éviter toute redondance et tout bureaucratisme exagéré des procédures et respecter la souveraineté réglementaire de chaque partie en matière de fixation des objectifs stratégiques et les normes de protection appropriés.

Obstacles techniques au commerce (OTC)

Les États-Unis et l'UE ont examiné comment améliorer les cadres qui règlementent les questions d'évaluation de la conformité, c'est-à-dire comment vérifier le respect par un produit des réglementations techniques qui lui sont applicables en matière de sécurité. Les parties ont également discuté de normes et de transparence, en particulier des possibilités offertes à leurs parties prenantes respectives de participer aux processus de normalisation de l'autre partie. Enfin, les parties ont discuté de la manière d'apporter une valeur ajoutée au système de notification des Obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce en augmentant le nombre de réglementations techniques qui sont notifiées et le suivi fourni à ces notifications.

Secteur automobile

L'UE et les États-Unis ont poursuivi leurs discussions sur les quatre domaines de négociation, et enregistré des progrès sur l'accord de 1998 sur l'harmonisation mondiale et l'exploration des règles de sécurité communes. Les discussions ont également continué sur une méthodologie de l'équivalence,

fondée sur un cas ayant valeur de test proposé par la Commission en matière d'éclairage de véhicule et de vision. De nouvelles discussions sur l'approche en matière de reconnaissance mutuelle sont nécessaires.

Substances chimiques

Certains progrès ont été enregistrés sur deux projets pilotes en matière de substances chimiques (concernant l'évaluation de substances chimiques prioritaires ainsi que la classification et l'étiquetage de substances) et les indications données sur un troisième projet pilote d'analyse des différences dans les fiches de données de sécurité. Certaines questions générales ont été abordées en lien avec l'ébauche de l'UE pour d'éventuelles dispositions en matière de substances chimiques qui a été présentée au cycle 7.

Produits pharmaceutiques

Les progrès du groupe de travail chargé d'évaluer l'équivalence des systèmes européen et américain en matière de bonnes pratiques de fabrication (BPF) ont été examinés. Des audits des inspections des BPF des États membres observés par la FDA ont eu lieu et se poursuivront en 2015. L'UE procédera à un audit de l'inspection américaine en septembre 2015. D'autres domaines tels que les médicaments biosimilaires, les génériques et la coopération internationale ont fait l'objet de discussions. L'UE a salué la première autorisation d'un médicament biosimilaire par la FDA. L'UE s'est engagée à présenter une proposition de coopération sur les génériques avant le prochain cycle.

Dispositifs médicaux

L'UE a présenté son papier de position sur les dispositifs médicaux qui a récemment été mis en ligne sur le site internet. Les États-Unis ont demandé des clarifications sur la reconnaissance mutuelle du concept d'audits du système de gestion de la qualité (l'un des objectifs détaillés dans le document) et sa relation avec le programme international d'audit unique des dispositifs médicaux (MDSAP). L'UE a noté que, même si elle est attachée à un travail sur le MDSAP, il lui est nécessaire de disposer d'une base juridique afin qu'elle puisse accepter les rapports d'audit menés par des inspecteurs américains (le PTCI pourrait être cette base juridique). Les deux parties ont dressé le bilan des progrès accomplis sur les deux autres priorités du PTCI (le Système d'identification unique des dispositifs médicaux - IUD - et le Système de présentation des produits réglementés - RPS). De prochaines étapes ont été convenues pour chaque sujet.

Cosmétiques

Le principal objectif de l'UE pour les cosmétiques reste le rapprochement des méthodes d'évaluation de la sécurité et la rationalisation de la procédure d'autorisation américaine pour des ingrédients tels que les filtres ultraviolets. A cet égard, les deux parties sont convenues de la nécessité de poursuivre les discussions techniques entre scientifiques pour répondre aux exigences et méthodes d'évaluation de la sécurité des ingrédients cosmétiques. Il a également été souligné qu'il importait d'encourager les travaux à l'échelle internationale. Un certain nombre d'actions ont été convenues et des échanges techniques se poursuivront au cours des prochains mois.

Textiles

Les discussions sur l'étiquetage des textiles et sur les exigences de sécurité en matière de textiles se sont poursuivies. Les parties ont examiné la collaboration sur l'étiquetage des noms des fibres textiles et les tests d'inflammabilité de la soie. Une plus ample coopération sur des normes volontaires en

matière de textiles est en discussion. Les États-Unis ont manifesté un vif intérêt pour des progrès sur des questions non réglementaires dans ce domaine, tarifs douaniers et règles d'origine par exemple.

TIC

Les parties ont échangé des informations sur les différentes initiatives en cours en matière de TIC dans l'UE et aux États-Unis dans les domaines de la compatibilité sémantique et syntaxique des dossiers de santé, du cryptage, de l'étiquetage électronique, de la coopération dans la surveillance des marchés et l'accessibilité électronique.

Ingénierie

L'UE et les États-Unis ont continué à discuter d'éventuels domaines de coopération réglementaire dans le secteur de l'ingénierie. Les États-Unis ont fourni un retour sur certaines des propositions, indiquant que pour s'engager dans ces discussions sur la coopération réglementaire, il était nécessaire de trouver des domaines de coopération économiquement significatifs et dans lesquels la structure réglementaire était similaire. Les États-Unis et l'UE se sont engagés à continuer à chercher de possibles exemples de coopération.

Pesticides

Les discussions visaient à explorer davantage l'étendue de la collaboration en évitant toute redondance avec les travaux menés dans d'autres instances. Il a été convenu d'intensifier les travaux entre les sessions et de consolider la base de collaboration, en particulier dans le domaine des résidus de pesticides.

3. Volet relatif aux règles

Énergie et matières premières

L'UE et les États-Unis ont discuté de manière constructive d'une longue liste de questions liées au périmètre éventuel des sujets portant sur l'énergie et les matières premières qui devront être couverts par le PTCl. Les discussions ont été menées sans préjudice du fait qu'il y ait ou non un chapitre séparé dans le PTCl ou que les thèmes abordés soient traités par le biais de dispositions spécifiques pour les secteurs de l'énergie et des matières premières.

Questions douanières et facilitation des échanges

De nouveaux progrès ont été accomplis sur le texte consolidé et les négociateurs sont convenus de poursuivre les discussions sur des questions susceptibles de bénéficier d'une amélioration de la coopération douanière entre l'UE et les États-Unis.

DPI

Les discussions se sont concentrées sur les deux propositions présentées par l'UE en amont du cycle sur les traités internationaux relatifs aux DPI et sur l'application des dispositions douanières dans le domaine des DPI. La première est une liste de traités internationaux auxquels les deux parties adhèreraient dans l'accord PTCl, tandis que la seconde proposition vise à lutter contre le commerce de marchandises de contrefaçon en veillant à une mise en œuvre appropriée aux frontières. Une liste de traités [...] auxquels ils (ré)adhèreront dans l'accord PTCl. [phrase tronquée] Les deux parties ont également exploré toute une série de questions techniques et ont échangé des mises à jour sur leurs

processus législatifs respectifs. Les États-Unis ont présenté de nouveaux thèmes dans le domaine de la coopération, traitant notamment de la question des PME.

Indications géographiques (IG)

Les deux parties ont eu des discussions difficiles sur les IG. Les États-Unis ont continué à ne pas s'engager. Les échanges se sont poursuivis sur des alternatives juridiques au système de marques américain.

PME

La partie sur les dispositions relatives à la coopération a été acceptée en principe, sous réserve de son examen final. Les discussions se sont également poursuivies sur les dispositions portant sur la transparence/ l'échange d'informations.

Règlement des différends

Des discussions constructives se sont poursuivies sur le chapitre Règlement des différends entre États afin de mettre en place un mécanisme efficace de règlement d'éventuels différends entre les parties sur l'interprétation et la mise en œuvre de l'accord. Au cours du neuvième cycle, les deux parties ont enregistré de nouveaux progrès sur l'élaboration d'un texte de compromis et sur la poursuite des discussions sur la phase de la conformité.